

**CHAMPIONNAT
NATIONAL
VTT
FSGT
2021**



**30 ET 31
OCTOBRE**

LA CHAPELLE ST AUBIN
CENTRE ST CHRISTOPHE





Joël LE BOLU, Maire



Joël JAROSSAY, Adjoint à la vie associative

Pour la 1^{ère} fois de son histoire la Commune de La Chapelle Saint Aubin accueillera le championnat de National F.S.G.T de VTT les 30 et 31 Octobre prochain. Après quelques rencontres avec les organisateurs et son responsable Xavier RAYNAUD, nous avons été convaincus par le sérieux de cette organisation et l'intérêt que pouvait apporter cette épreuve à notre commune.

C'est une grande fierté de recevoir un tel évènement. Le bois Saint Christophe sera le théâtre de cette épreuve sportive. La Chapelle Saint Aubin est située à 4 Km du Mans, 2490 habitants y résident sur une superficie de 593 ha. Riche en infrastructure sportive, l'association sportive de la Chapelle Saint Aubin (A.S.C.A) compte environ 1660 adhérents. Au mois de décembre la commune a été désignée pour 2 ans « ville la plus sportive de la Région » dans la 1^{ère} catégorie.

Celles des communes de moins de 4000 Habitants. Je souhaite une très belle course et une très belle réussite, que le meilleur gagne.

Le mot de la Présidente du Conseil Régional

Président de la région des Pays de La Loire



La Région Pays de la Loire est fière d'accueillir l'édition 2021 du championnat national de VTT organisée par la FSGT.

Soutenir ce bel événement est une évidence pour la 1^{ère} région sportive de France, où le vélo et le VTT occupent une place très forte.

Discipline idéale pour admirer nos bords de Loire, avec ses 75 km inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, et nos rivages, nos routes et nos forêts, le cyclisme réunit professionnels et amateurs autour des valeurs de dépassement de soi, de travail et de solidarité.

Je tiens particulièrement à saluer le formidable travail de la FSGT pour l'organisation de ce bel événement, avec cette ambition constante de rendre le sport accessible à tous.

Je souhaite un excellent championnat à tous les compétiteurs, mais également aux passionnés et curieux qui ne manqueront pas de venir les encourager !

Christelle MORANÇAIS
Présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire

Mot du Président du conseil départemental



Premier partenaire de sport, le Département est heureux de soutenir la Fédération Sportive et Gymnique du Travail dans l'organisation du championnat national VTT à la Chapelle Saint Aubin.

La Sarthe accueille tout au long de l'année des compétitions d'envergure nationale et internationale, preuve de l'implication des associations sportives de notre territoire, de l'engagement des bénévoles et de leur savoir-faire en matière d'organisation.

Ce championnat est également l'occasion de souligner tout le dynamisme de la pratique du cyclisme en Sarthe. Le département de la Sarthe aura toujours à cœur d'être aux côtés des sportifs et des clubs qui font vivre le sport sur notre territoire, participant ainsi à son rayonnement.

Je souhaite la plus grande réussite aux organisateurs pour ce championnat national ainsi que la bienvenue en Sarthe à tous les participants. Je les invite à découvrir tous les atouts de notre département sur sarthe.fr; un territoire riche de ses talents sportifs, de ses acteurs économiques et de son patrimoine culturel et naturel.

Bon séjour en Sarthe !

Donnique Le Mener
Président du Conseil départemental de la Sarthe
Président du SDIS
Député honoraire

**Le mot d'Éric Marchand et Mélina Elshoud,
Conseillers Départementaux**



Nous avons été très heureux d'apprendre que la Sarthe avait été retenue pour recevoir une manifestation de cette ampleur. C'est une belle façon de reconnaître et de récompenser l'implication des athlètes et cadres sarthois du monde du VTT. Nous avons eu le plaisir d'inaugurer le circuit qui réunira des centaines d'athlètes les 30 et 31 Octobre prochains à La Chapelle Saint Aubin. Nous espérons que tous les participants prendront le même plaisir à découvrir notre territoire. Bravo aux bénévoles & belle réussite à tous !

Mélina Elshoud et Eric Marchand

Le mot du président (CD72)



C'est avec un immense plaisir que le COMITÉ FSGT de la SARTHE accueille pour la seconde fois le CHAMPIONNAT NATIONAL FSGT de VTT après celui de 2002 à SEMUR en VALLON. C'est dans un agréable site bien ombragé que se déroulera cette épreuve sportive au sein des bois de SAINT CHRISTOPHE.

Je remercie la municipalité de LA CHAPELLE SAINT AUBIN qui met à notre disposition ses installations et toute la logistique afin de nous permettre d'organiser cette belle fête estivale du vélo.

Je suis sûr que les membres de la commission vélo vont tout mettre en œuvre pour réussir un grand week-end sportif et que tous les bénévoles vont réserver le meilleur accueil possible à tous les participants.

Bienvenue et bonne chance à tous dans ce site verdoyant aux portes du MANS.

Le Président du comité :
Gérard PAQUIER

Le mot des responsables Cyclistes

La commission cycliste et le club de l'Association Sports et Loisirs du CSE Renault se feront un plaisir de vous accueillir à La Chapelle Saint Aubin dans le parc de Saint Christophe.

Ce village est situé entre la ville du Mans et la campagne. Le championnat se déroulera en sous-bois et chemin pédestre. Cela sera également très agréable pour les vététistes et leurs familles. Tout sera centralisé dans le parc : restauration, récompenses, plaque de cadre, école de vélo, parking (la voiture reste sur place pour la journée).

Que vous allez découvrir les 30 & 31 Octobre et de plus, les hôtels à proximité.

La commission cycliste avec l'ASL mettra toute en œuvre pour la réussite de ce championnat avec les bénévoles, comme nous l'avons déjà réussi à maintes reprises : le VTT à Semur en Vallon en 2002, la route en 2009 à Saint Cosme en Vairais le cyclo-cross à Allonnes en 2014 et le dernier championnat sur route en 2017 à Rouez en Champagne.

La mairie de la Chapelle Saint Aubin et les services techniques mettent tout en œuvre pour que les vététistes de France et d'outre-mer repartent avec un souvenir inoubliable de ce week-end en Sarthe.

La convivialité se joindra au sport avec un repas festif et une animation musicale la journée du dimanche avec le Bandas de Sainte Suzanne.

Sur le site FSGT, il y aura un lien avec une magnifique vidéo qui vous fera découvrir le village de plus 2400 habitants et élue Ville la plus sportive, catégorie de moins de 4000 habitants, des pays de la Loire.

Cette réussite de ce championnat on la doit beaucoup à nos partenaires : la Ville de la Chapelle Saint Aubin, le Conseil Départemental de la Sarthe, le Conseil Régional des Pays de la Loire et nos sponsors.

A bientôt dans la Sarthe sous un soleil radieux pour découvrir notre village, le département la Sarthe, la Région Pays de la Loire.

Raynaud Xavier
Responsable de la commission cycliste



Schiltz Patrice
Président de L'ASL du CSE Renault



Comité d'organisation

La Commission Cyclisme FSGT Sarthe et l'ASL de CSE Renault en partenariat avec les clubs cyclistes Sarthe, la municipalité de la Chapelle Saint Aubin et ses services techniques ainsi que le Comité Départemental et Régional F.S.G.T. Pays de la Loire

F.S.G.T. – Réseau National VTT
14-16 Rue Scandicci - 93 508 – PANTIN Cedex
Téléphone : 01 49 42 23 45 Fax : 01 49 42 23 60

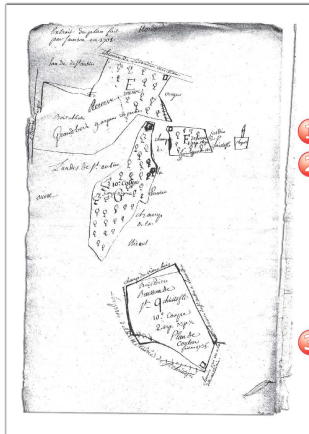
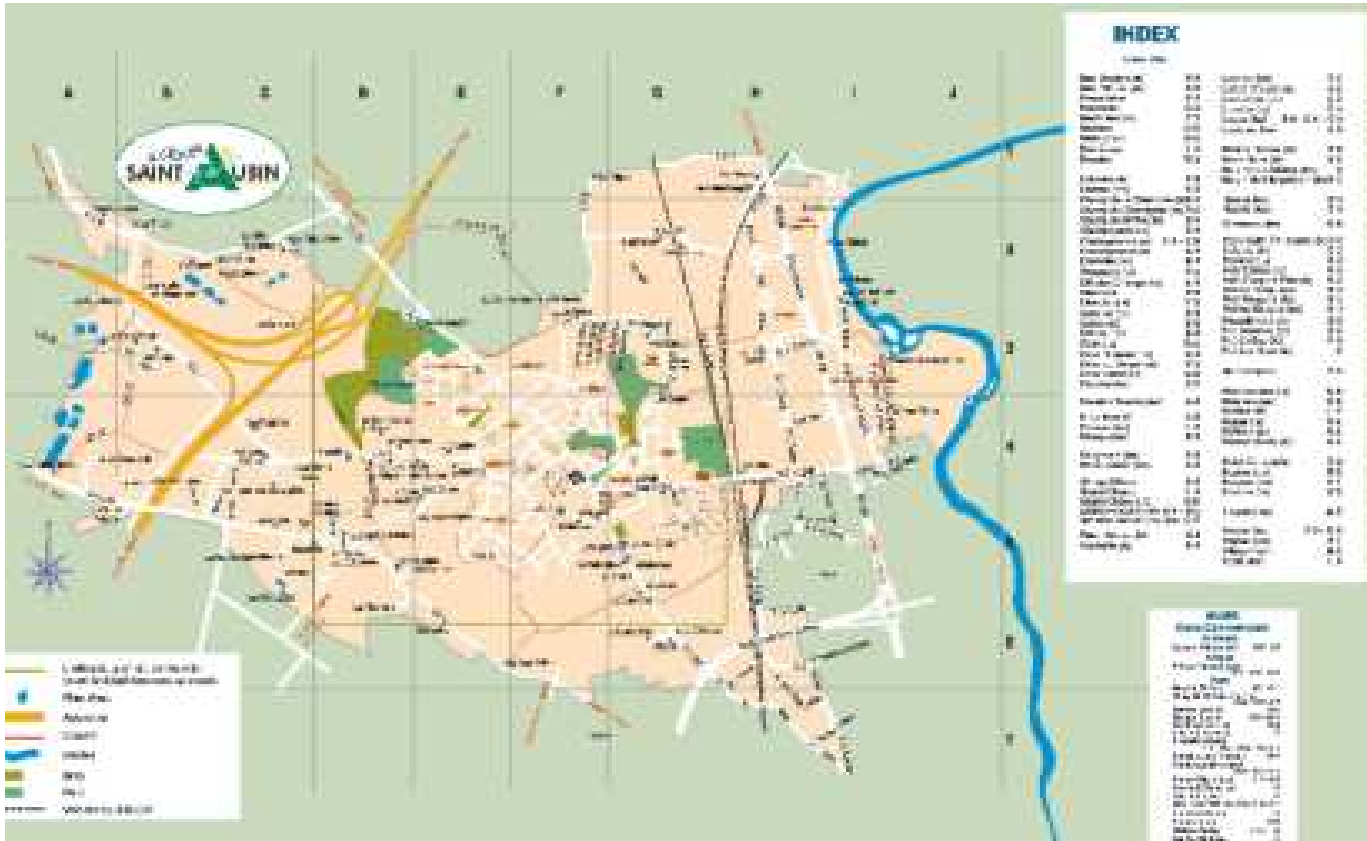
Représentants Fédéraux

Roland GEISSER
Éric LANCIEN

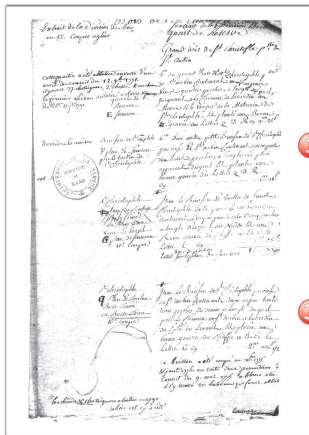
COMMISSION D'ORGANISATION

| | |
|-------------------------|--|
| Coordination Générale : | Raynaud Xavier 10 rue des lilas 72650 la Chapelle Saint Aubin xavier.raynaud2@orange.fr 06.71.49.80.80 |
| Coordinateur adjoint | Schiltz Patrice 3 rue de la croix du pin 7200 le Mans Patrice.schiltz72@orange.fr 06.17.38.55.00 |
| Président | Paquier Gérard 5 rue leblanc 72100 le Mans gerardpaquier@noos.fr 06.86.11.94.46 |
| Trésorier | Deforge Jean Michel 16 rue ile de France 72100 le Mans deforge@orange.fr 06.78.07.69.40 |

Site de l'organisation : www.fsgt72.fr



Archives Départementales de la Sarthe
HG1292

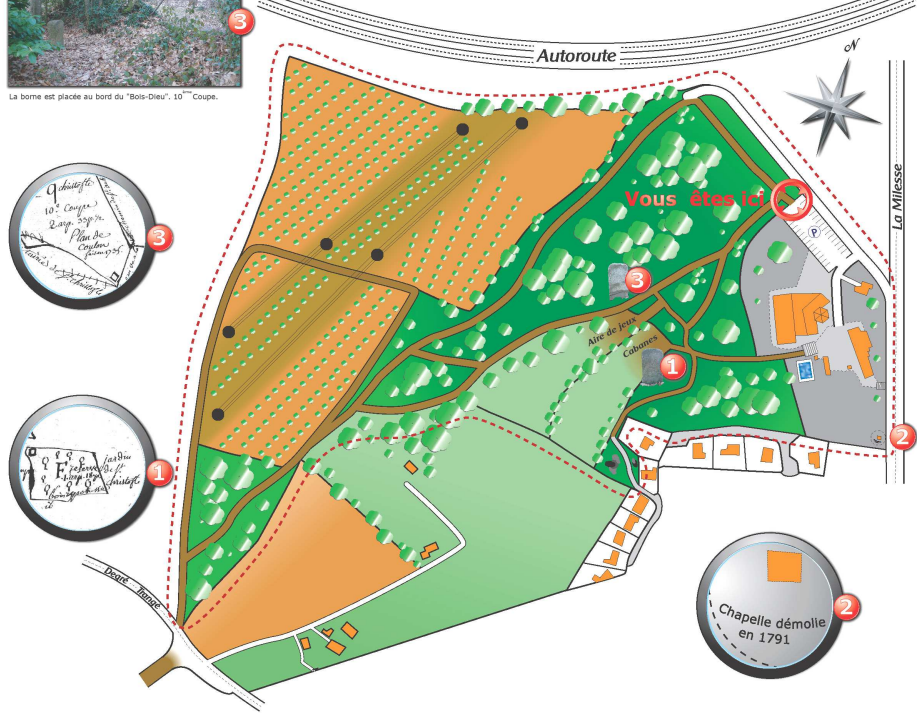


La borne est placée au bord du "Bois-Dieu". 10^m Coupe.



La borne est placée en bordure du "Buisson St Christophe".
Les lettres signifient:
Hospices Du Mans, Quart De Réserve.

Le massif boisé de Saint-Christophe



A la découverte de ses bornes séculaires

Comme les bâtiments¹, les bois de Saint-Christophe sont, du XVIIème au XXème siècle, propriété de l'Hôpital du Mans. Pour en matérialiser les limites et préciser leur mode d'exploitation, des bornes, déjà présentes en 1708, sont plantées sur différentes parcelles. Deux d'entre elles sont encore visibles, à vous de les découvrir en traversant le bois.

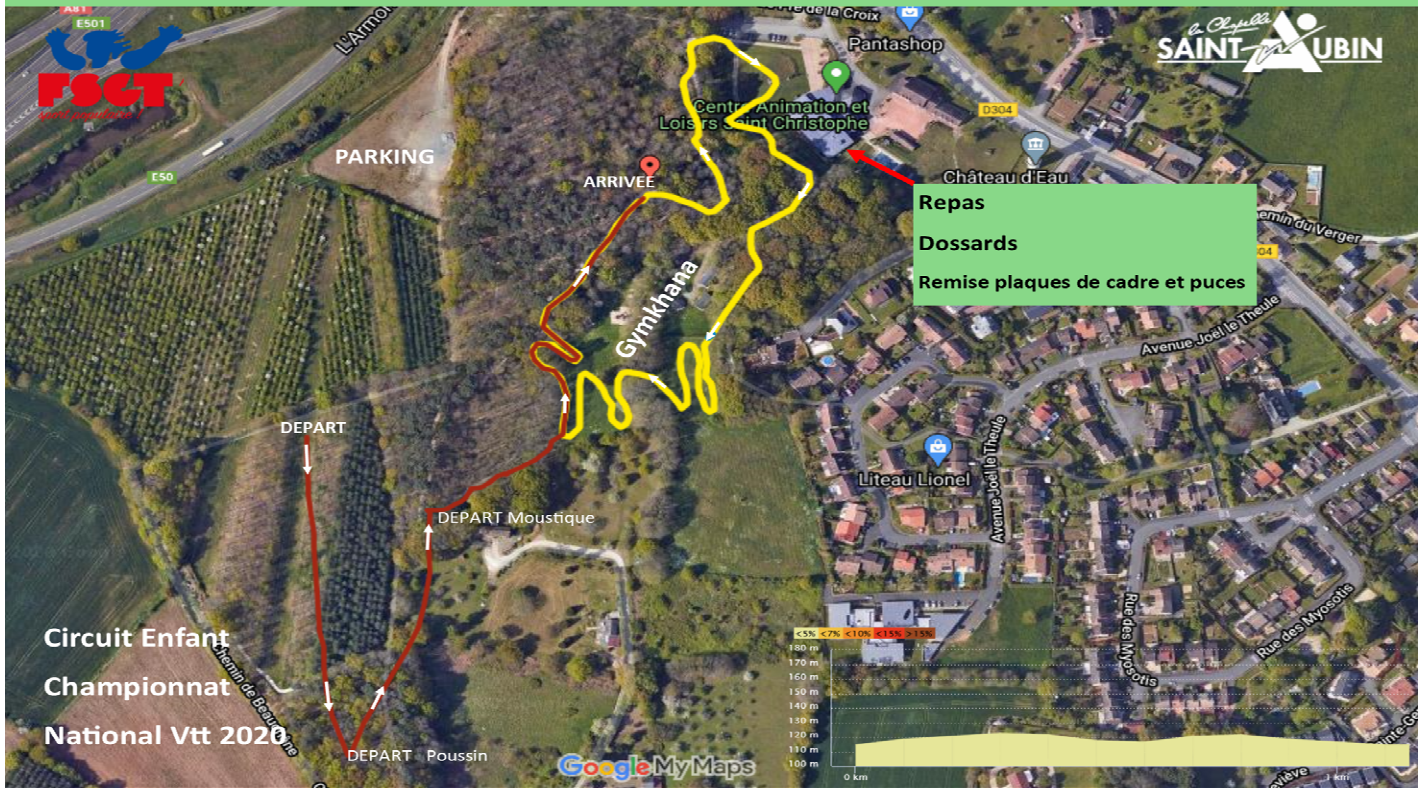
Bonne recherche...

^{1/} Documentation dans le livre "Saint-Christophe en Saint-Aubin" 10 siècles d'Histoire, édité par l'ARC et disponible à la Bibliothèque municipale.



Les circuits

Circuit Enfant avec départ en Rouge de 700 m et 400 m pour les Poussins + boucle en Jaune de 1000m



Championnat National VTT-FSGT 30 & 31 OCTOBRE 2021 À LA CHAPELLE SAINTE AUBIN

Catégorie – Distances – Programme **VENDREDI**

- 14H à 18H** Remise des plaques de cadre et puces **accueil salle Saint Christophe**
- 14h à 18h** Reconnaissance du circuit **Centre Saint Christophe**
- 17H à 18H :** Accueil et informations aux responsables de Comités (verre de l'amitié) **salle Saint Christophe**
- 19 H à 20h** Repas **salle Saint Christophe**

SAMEDI

- 8H à 11H et de 16h à 19h** Remise des plaques de cadre et puces **accueil Saint Christophe**
- 11h30 à 15h** Reconnaissance **du circuit Centre Saint Christophe**
- 11H45 :** Réunion d'information responsable comités enfant **salle Saint Christophe**
- 11H30 à 13H** Repas **salle Saint Christophe**
- 14H à 16H30** Gymkhana (moustiques/poussins/pupilles/benjamins filles et garçons) **aire de jeux centre Saint Christophe**
- 18H00** Réunion d'information **salle Saint Christophe**
- 18h30** Réunion conviviale **salle Saint Christophe plein air**
- 19H à 20h30** Repas **salle Saint Christophe**

DIMANCHE

- 8H à 11H :** Remise des plaques de cadre et puces **accueil salle Saint Christophe**
- 17H30 :** Remise protocolaire **salle Saint Christophe plein air**
- 19h** Réunion convivial **salle Saint Christophe plein air**
- 20H30 :** Repas festif **salle Saint Christophe**

Détail des courses

| Horaires | Catégories | Tours | Distances |
|--------------|---|-------|-----------|
| Samedi 9H | Tandem, Master 1 et 2 | 4 | 19,6 km |
| Samedi 10H30 | Minimes garçons et filles - 13/14 ans | 2 | 11 km |
| Samedi 11H45 | Réunion responsable comité enfant | | |
| Samedi 14H | Gymkhana (moustiques/poussins/pupilles/benjamins filles et garçons) | | |
| Samedi 16H30 | Cadets garçons et filles 15/16 ans | 4 | 19,9 km |

| | | | |
|----------------|---|-------|---------|
| Dimanche 9H | Pupilles garçons et filles - 9/10 ans + (*) | 4 | 4,4 km |
| Dimanche 9H40 | Benjamins garçons et filles - 11/12 ans | 7 | 7,4 km |
| Dimanche 10H20 | Moustiques - 5/6 ans + (*) | 1 | 1,2 km |
| Dimanche 10H30 | Poussins garçons et filles - 7/8 ans + (*) | 2 (2) | 2,4 km |
| Dimanche 10H45 | Féminines | 4 | 19,6 km |
| Dimanche 13H15 | Vétérans + Juniors | 7 | 32,5 km |
| Dimanche 15H30 | Espoirs + séniors | 8 | 36,8 km |

Programme des remises des plaques et des transpondeurs

VENDREDI de 14 heures a 18 heures

Minime garçon et fille
Cadet et cadette
Masters 1 et 2
Tandem

S AMEDI de 8 heures a 11 heures

Minime garçon et fille
Cadet et cadette
Masters 1 et 2
Tandem

SAMEDI de 16 heures a 19 heures

Féminine
Vétérans
Espoir
Senior

DIMANCHE de 8 heures a 11 heures

Féminine
Vétérans
Espoir
Senior

Guide des hébergements (liste non exhaustive)

Hôtel & Campings et Aires de camping-cars

| | | |
|----------------------------------|--|----------------------|
| Camping du pont romain | La châtaigneraie 72530 Yvré l'Evêque | Tel : 02.43.82.25.39 |
| Camping la Vègre | Terrain de camping 72240 Tennie | Tel : 03.84.23.32.31 |
| Aire camping-car | 72650 Saint Saturnin | Tel : 02.43.25.30.25 |
| Camping du Houssay | Route d'Arnage 72700 Spay | Tel : 02.43.21.16.58 |
| Hôtel de la Groierie | La Groierie 72650 Trangé | Tel : 09.70.37.24.59 |
| Hôtel première classe université | Avenue Olivier Messiaen 72000 le mans | Tel : 02.43.47.03.13 |
| Inter Hôtel Alizéa | Route d'Alençon 72650 Saint Saturnin | Tel : 02.43.51.55.15 |
| Hôtellerie de L'Océane | Route d'Alençon 72650 Saint Saturnin | Tel : 02.43.25.55.38 |
| Hôtel formule 1 | Lieudit grand tertre 72650 Saint Saturnin | Tel : 08.91.70.52.69 |
| Fast hôtel rodéo | Rue Louis Chappée 72650 Sint Saturnin | Tel : 02.43.52.60.00 |
| Ace hôtel | 2,rue Louis Chappée 72650 Saint Saturnin | Tel : 02.43.25.02.50 |
| B&B hôtel | 3 rue Joseph Caillaux 72650 Saint Saturnin | Tel : 08.92.78.80.51 |
| B&B hôtel | 8 rue Joseph Caillaux 72650 Saint Saturnin | Tel : 08.92.78.80.51 |
| Brit hôtel | Rue Louis Chappée 72650 Sint Saturnin | Tel : 02.43.25.54.54 |
| Domaine de Chatenay | 72650 saint Saturnin | Tel : 02.43.25.44.60 |

RESTAURATION - RÉSERVATION

COMITÉ :

RESPONSABLE :

NOMPrénom

Adresse

.....
.....

Tél. domicile : Tél. portable :

E-mail:

| VENDREDI SOIR | SAMEDI MIDI | SAMEDI SOIR | DIMANCHE MIDI | DIMANCHE SOIR |
|--|---|---|---|--|
| Assiette de crudités tomate thon céleri | Macédoine de légumes et saumon bellevue | Salade de l'adour Dos de lieu sauce langoustine | Choux mêlés et œuf mayo | Rillettes et son pâté maison Marmite Sarthonaise |
| Poulet basquaise & légumes | Blanquette de veau champignons Carotte | julienne de légumes | Filet de poulet sauce forestière et gratin dauphinois | Fromage |
| Fromage | Fromage | Fromage | Fromage | Tarte normande et sa boule de glace |
| Crème caramel | Tarte framboise | Tartelette tatin Abricot | Salade de fruits frais et son salé | Boisson et café compris |
| Boisson et café compris | Boisson et café compris | Boisson et café compris | Boisson et café compris | |

Vendredi 29 octobre 2021 Soir 19h à 20h

Nombre [.....] x 14 € :

.....

[.....] Enfants jusqu'à 10 ans x 10 € :

Samedi 30 octobre 2021

Midi 10H30 à 13h30

Nombre [.....] x 14 € :

[.....] Enfants jusqu'à 10 ans x 10 € :

Soir 19h00 à 20h30

Nombre [.....] x 14 € :

[.....] Enfants jusqu'à 10 ans x 10 € :

Dimanche 31 octobre 2021

Midi 10h30 à 14h30

Nombre [.....] x 14 € :

[.....] Enfants jusqu'à 10 ans x 10 € :

Soir 19h30 à 20h30

Nombre [.....] x 14 € :

[.....] Enfants jusqu'à 10 ans x 10 € :



RESERVATIONS

Pour que les repas soient pris en compte, les réservations doivent être accompagnées du chèque de règlement, établi à l'ordre de : FSGT 72

-Aucune réservation de repas sur place -

A retourner avant le 30 SEPTEMBRE 2021 à

**M. RAYNAUD XAVIER 10 rue des Lilas 72650 LA CHAPELLE SAINT AU-
BIN Tél : 06.71.49.80.80**

Buvette et Restauration rapide sur place :

Chipo-Merguez- poulet roti – sandwich – Frites, etc

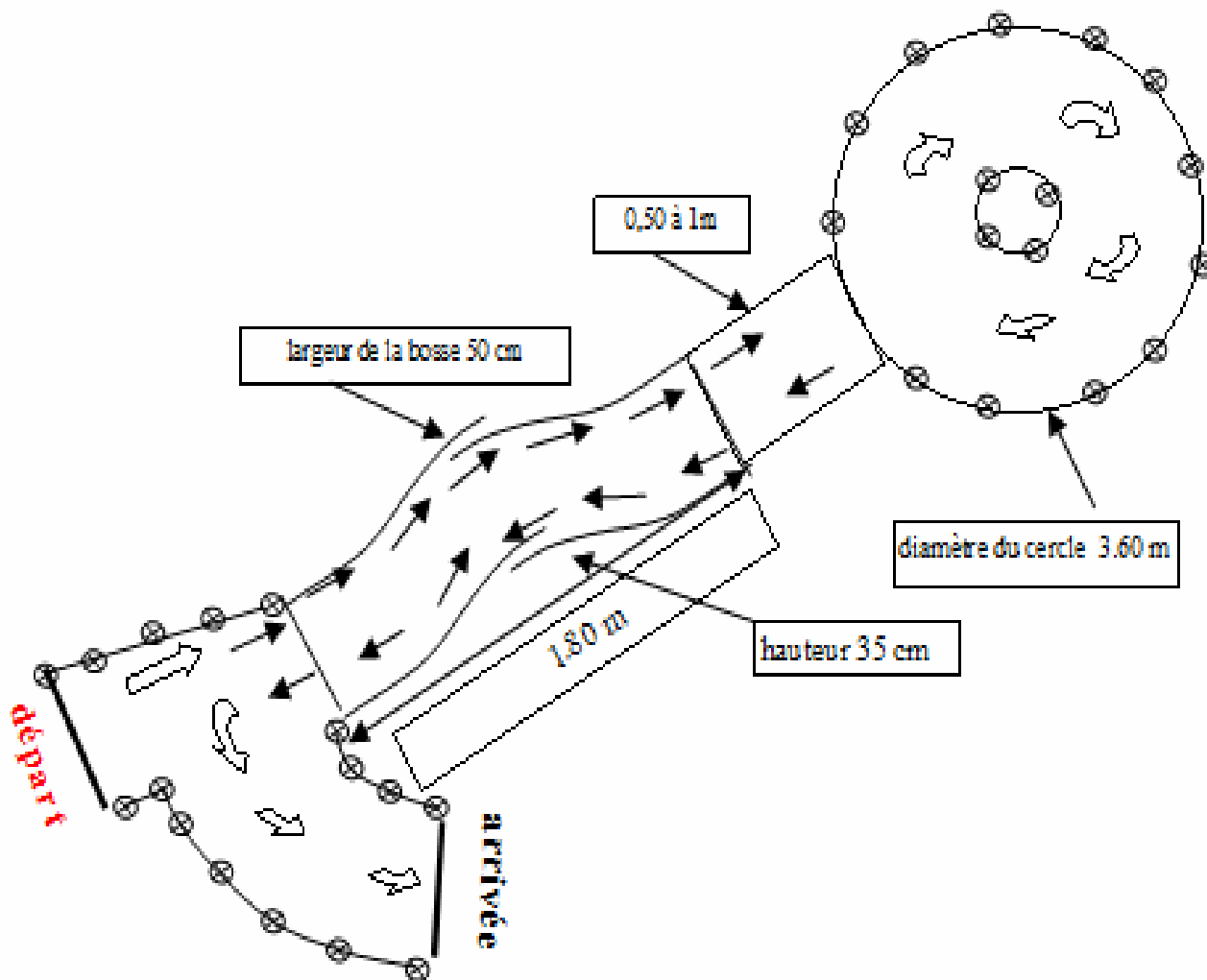
Réservation auprès de : Boucherie de l'église – BRIERE Christophe 24, rue de l'Europe 72650 La Chapelle Saint Aubin téléphone : 02.43.47.63.91

Les jeux retenus des l'école de VTT

Pour les moustiques, poussins, pupilles et les benjamins :

- jeu n°15 bis : chicanes chevrons
- jeu n° 49 : navette
- Jeu n°19 Bis double huit (4 plots)
- La bosse (jeu spécifique VTT)
- jeu n°2 : passage étroit (avec plots)
- jeu n°7 : slalom irrégulier fléché

LA BOSSE
(jeu spécial VTT)

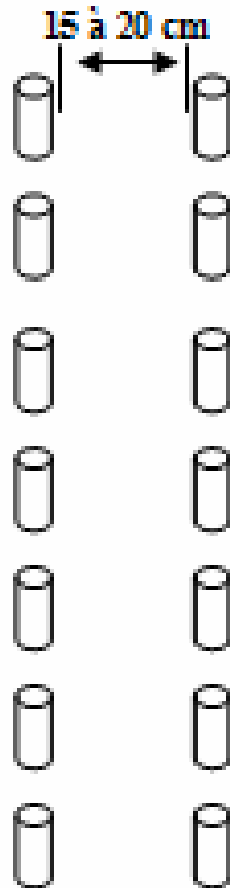


Pénalités

- Quille tombée ou touchée = 1 faute
- Pied à terre ou chute = 1 faute
- Erreur sens de circuit (si fléchage) = 5 fautes
- Jeu refusé ou évité = 10 fautes

PASSAGE ETROIT

Jeu n° 2



Pénalités:

Liteau ou quille tombée = 1 faute

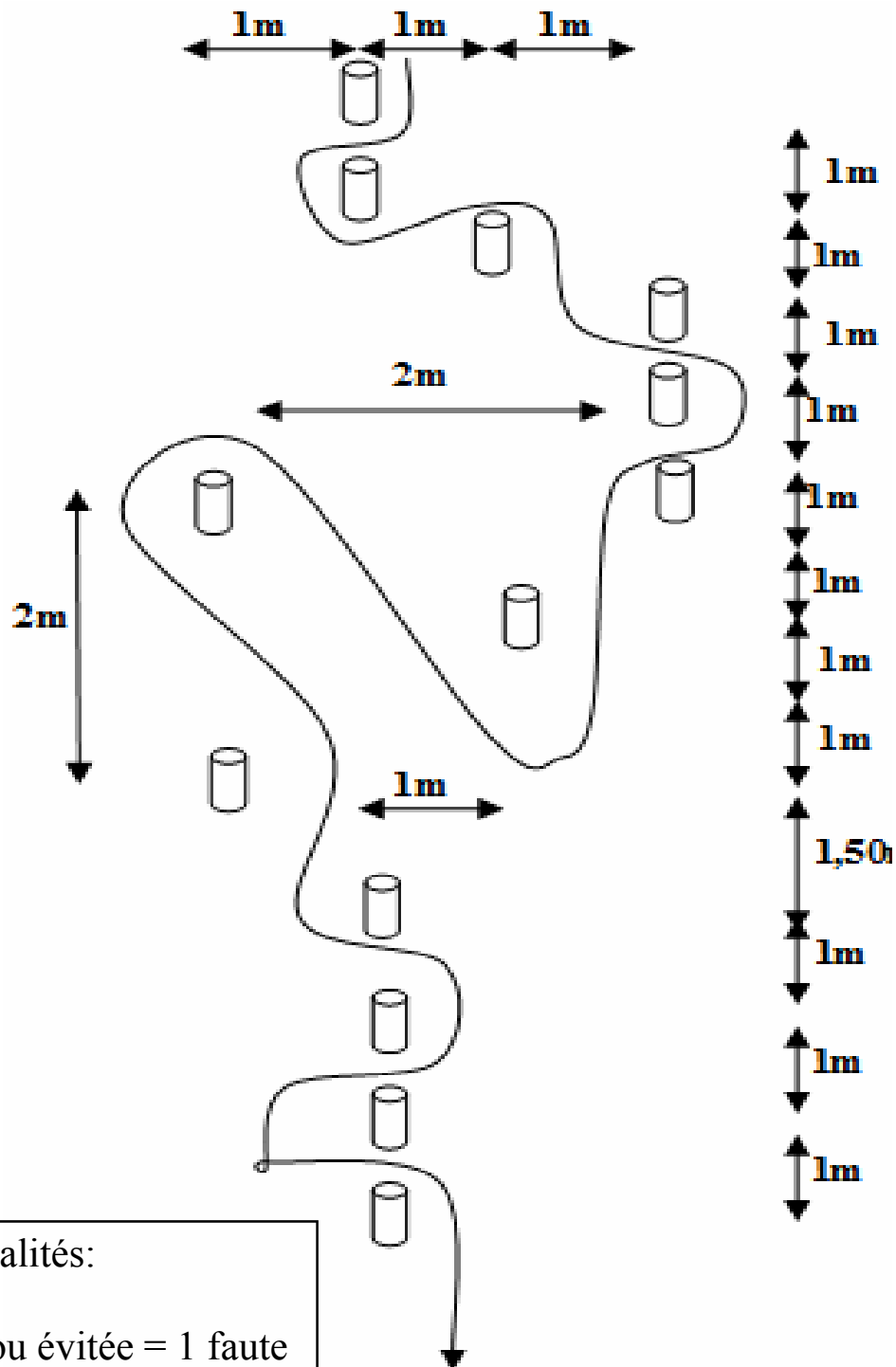
Pied à terre ou chute = 1 faute

Jeu refusé ou évité = 10 fautes

6 fautes maximum si jeu effectué

SLALOM IRREGULIER FLECHE

Jeu N° 7



Pénalités:

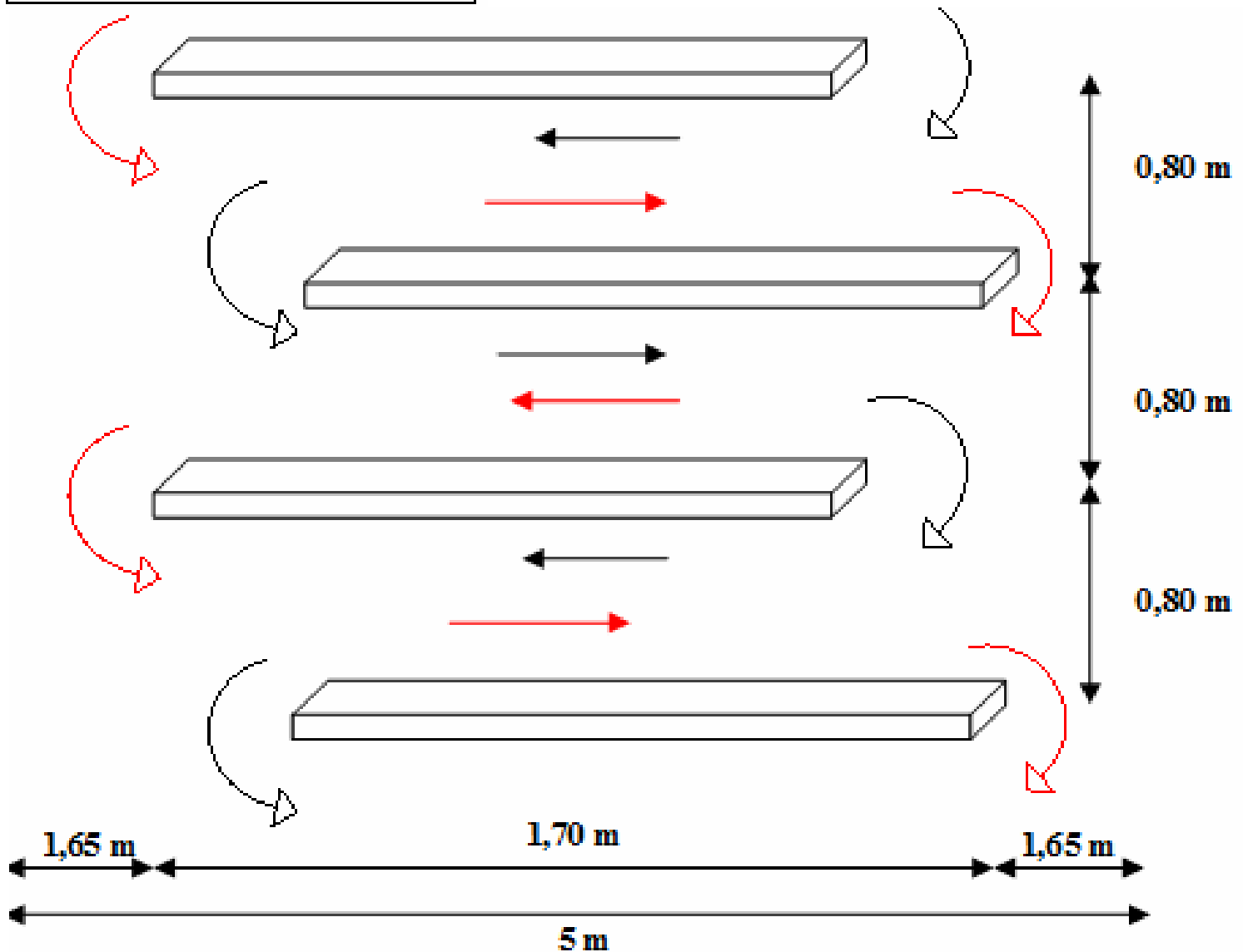
- Quille tombée ou évitée = 1 faute
- Pied à terre ou chute = 1 faute
- Erreur sens de circuit = 5 fautes
- Jeu refusé ou évité = 10 fautes

6 fautes maximum si jeu effectué

CHICANES CHEVRONS

Jeu N° 15 Bis

Chevrans 5x5 (ou 6x6) longueur 1 m à 1m20cm
1 et 2 sens d'entrée indiqué et fléché



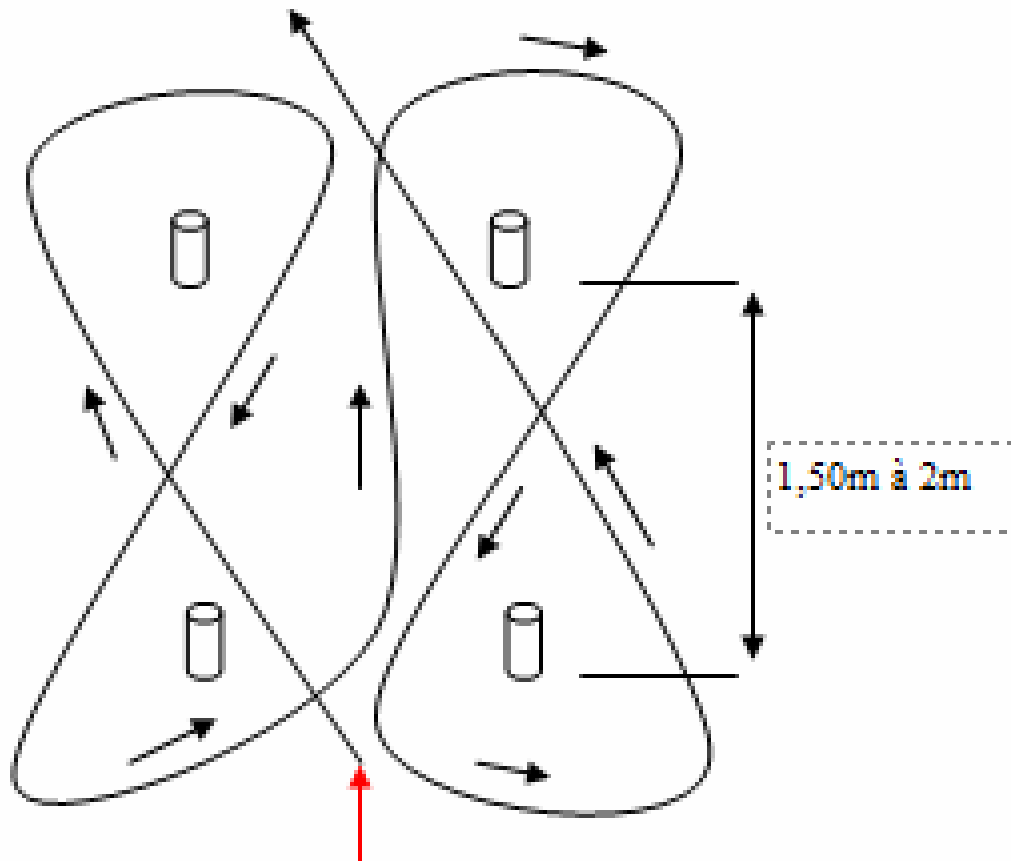
Pénalités:

Chicane déplacée = 1 faute
Pied à terre ou chute = 1 faute
Jeu refusé ou évité = 10 fautes

6 fautes maximum si jeu effectué

DOUBLE HUIT

Jeu N° 19 Bis



Distance entre plot 1,50 metres

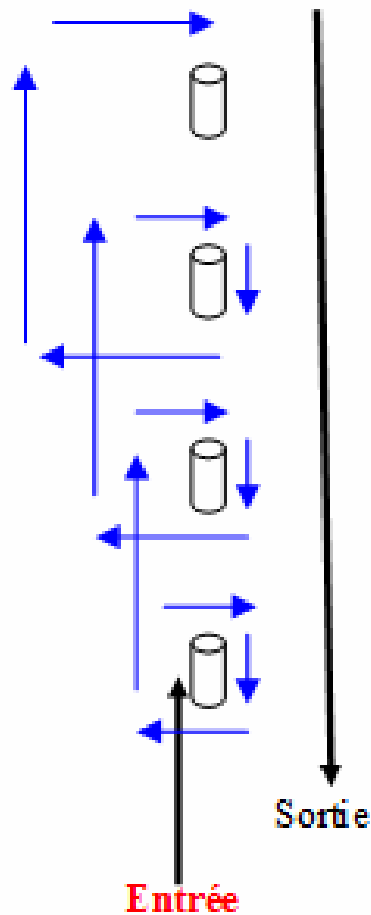
Amplitude de chaque coté 1 metre

Pénalités:

Quille tombée ou évitée = 1 faute
Pied à terre ou chute = 1 faute
Erreur sens de circuit (si fléchage) = 5 fautes
Jeu refusé ou évité = 10 fautes

NAVETTE

Jeu N° 49



Distance entre plot 1,50 metres

Amplitude de chaque côté 1 metre

Pénalités:

Quille tombée ou évitée = 1 faute

Pied à terre ou chute = 1 faute

Jeu refusé ou évité = 10 fautes

6 fautes maximum si jeu effectué

Championnat National FSGT de VTT

Règlement 2021 à Titre Exceptionnel

Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

Pour les féminines : un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

1. QUALIFICATION :

Les engagements sont sous la responsabilité de chaque comité. Le ou les comités qui feront une fausse déclaration sur un ou plusieurs de ses engagés et cela dans n'importe quelle catégorie, se verront d'interdiction de participer aux prochains Championnats Nationaux quelle que soit la discipline.

Ces championnats sont ouverts aux licenciés FSGT qualifiés avant le 01 Avril 2021 (Licence omnisports FSGT). La Fédération se réserve le droit de limiter le nombre de coureurs.

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

- **Chaque coureur uniquement licencié FSGT** (homme ou femme) devra justifier par l'intermédiaire de son comité qu'il a bien possédé **une licence FSGT en 2020 et 2021** et n'a pas été **multi licencié en 2020 et 2021**.

- **Chaque coureur multi licencié** (homme ou femme) devra justifier par l'intermédiaire de son comité qu'il a bien possédé **une licence FSGT en 2020 et 2021**.

* Tout coureur (homme ou femme) détenteur d'une licence FFC de la saison en cours et possédant plus de **200 points** (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette Fédération établi à la fin de la saison précédente ne pourra prendre part à ce Championnat National FSGT 2021.

- **De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1^{ère} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué plus de **200 points** pour les hommes, et **100 points** pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* Article 15 du règlement national.

2. LES 9 CATÉGORIES DU CHAMPIONNAT NATIONAL :

| | | | |
|----------------------|-------------------------|---------------|------------------------|
| MINIMES (F. et G.) : | né(e) s en 2007 et 2008 | MASTERS 1 H : | nés en 1962 et 1971 |
| CADET (TE) S : | né(e) s en 2005 et 2006 | MASTERS 2 H | née en 1961 et avant |
| JUNIORS H: | nés en 2003 et 2004 | FÉMININES | nées en 2004 et avant |
| ESPOIRS : | nés entre 1999 et 2002 | | (de Junior a Masters2) |
| SENIORS H : | nés entre 1982 et 1998 | TANDEM : | une seule catégorie * |
| VÉTÉRANS H : | nés entre 1972 et 1981 | | |

*** Les équipages pourront être mixtes du point de vue des sexes, et des catégories d'âge
(à partir des cadets (tes) inclus).**

(Un minime doit être accompagné d'un senior).

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

À partir de la catégorie « cadet », un sur classement d'une catégorie d'âge peut être sollicité dans le seul cas d'une supériorité manifeste et à condition obligatoire de produire un bilan médical complet, établi par un médecin du sport sur un plateau technique.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR À LA FÉDÉRATION :

AVANT LE 30 septembre 2021 inclus (date et heure de l'envoi e-mail, faisant foi).

SEULS SERONT ENREGISTRÉS CEUX PRÉSENTS ET VALIDÉS PAR LE COMITÉ DU COUREUR, ET ACCOMPAGNÉS DU RÈGLEMENT FINANCIER DES DROITS D'ENGAGEMENT (10€).

Pour le tandem, c'est 2 coureurs donc 2 engagements (20€).

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

3. TENUE VESTIMENTAIRE :

Les coureurs d'un même comité devront revêtir un maillot identique par catégorie.

Les Champions départementaux et régionaux de VTT devront revêtir leurs maillots distinctifs.

4. MATÉRIEL :

Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves.

L'utilisation **d'un seul** VTT est autorisée.

Les VTT à assistance électrique sont interdits.

Les roues devront avoir un diamètre maxi de 29 pouces et les pneus d'une largeur supérieure à 1.5 pouces.

Pour la sécurité des participants, interdiction à toute caméra sur le VTT, casque ou sur le concurrent.

Le changement de roues et de VTT est interdit. Tout(e) concurrent(e) qui passera la ligne d'arrivée avec un numéro de plaque de cadre différent sera disqualifié(e).

5. PLAQUE DE CADRE :

La prise de plaque se fera individuellement aux lieux et horaires indiqués dans le dossier préparatoire du Championnat.

Chaque plaque ne sera délivrée qu'après la vérification de la régularité de chaque licence Fédérale. Chaque concurrent(e) devra obligatoirement avoir une plaque de cadre.

Des tranches de numéros seront attribuées suivant les catégories ci-dessus.

Il sera demandé un chèque de caution de 70€ pour le retrait du transpondeur (si des transpondeurs sont proposés). Un chèque par transpondeur.

Plus aucune plaque ne sera remise après la clôture officielle le dimanche 12 heures
(même pour les locaux).

6. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :

L'appel des coureurs se fera nominativement, 15 minutes avant le départ réel.

Les positions sur la grille de départ se feront : champions sortants, puis suivra le 1^{er} du classement de chaque comité de **l'année 2019**, puis les 2^{ème} de chaque comité, 3^{ème} etc.

La disposition se fera par le CNAV. Au comité de mettre en premier les Champions régionaux et départementaux sur la liste d'engagement.

Rappel : Dans une course commune, on ne fait pas stopper un coureur, par exemple un vétéran, si le 1^{er} senior a franchi la ligne, mais que le 1^{er} vétéran n'est pas encore arrivé, cela peut nuire au bon classement desdits vétérans.

Pour des raisons de sécurité, les représentants Fédéraux prennent les décisions qui conviennent (Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).

7. RÉCOMPENSES FÉDÉRALES :

Chaque Champion(ne) se verra remettre un maillot de Champion Fédéral.

Des médailles Fédérales seront offertes aux 3 premiers de chaque championnat.

Un prix d'équipe avec label Championnat National par comité sera remis aux 3 premiers comités par addition des **7 meilleures places des coureurs sur l'ensemble des épreuves du Championnat National.**

8. REMISE DES RÉCOMPENSES :

Les maillots, médailles de la Fédération ainsi que les bouquets et coupes offerts par l'organisateur seront remis lors de la cérémonie protocolaire mentionnée dans la plaquette d'information.

La présence sur le podium des 3 premiers et en tenue cycliste est une obligation pour recevoir les titres et récompenses.

Le prix d'équipe sera remis lors du protocole de clôture. En cas de non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants Fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

9. REPRÉSENTATION FÉDÉRAL :

Un jury Fédéral sera constitué. Pour ce faire, chaque comité devra présenter un officiel par tranche de 10 coureurs engagés. Ils devront être obligatoirement inscrits sur le questionnaire d'engagement, afin que ceux-ci puissent être validés.

Deux membres du Collectif National des Activités Vélo sont désignés pour représenter la Fédération, ils auront le rôle exclusif de médiateurs.

Pour l'édition 2021, il s'agit de : Roland Geisser, Jean-Pierre Courteaux et Éric Lancien.

10. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : article 23 du règlement National :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

Aux abords de la zone de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

11. COMPORTEMENT SUR LES ÉPREUVES : article 24 du règlement National :

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

12. RÉCLAMATIONS :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.
14/16, rue de Scandicci 93508 PANTIN CEDEX



Préambule :

Le responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables Fédéraux.

Tout changement au programme établi par l'organisateur parcours et horaires, ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants Fédéraux.

1. Qualification :

Les sélections sont départementales, pas de sélection régionales.

Le Critérium National FSGT des jeunes Vététistes est ouvert aux coureurs licenciés FSGT validés avant le 1^{er} avril de l'année du Championnat ou à la date de la 1^{ère} course du comité (4 mois avant le Fédéral) répartis dans les catégories suivantes :

| | |
|----------------------|--------------------------------|
| Moustiques | né(e) s en 2015 et 2016 |
| Poussin(e) s | né(e) s en 2013 et 2014 |
| Pupilles | né(e) s en 2011 et 2012 |
| Benjamin(e) s | né(e) s en 2009 et 2010 |

Organisé en deux temps :

- 1er Gymkhana : moustiques, poussins, pupilles, benjamins (garçons et filles).
- 2ème X country : moustiques, poussins, pupilles et benjamins (garçons et filles).

Obligation de faire les deux épreuves (Gymkhana et cross-country).

Chaque concurrent devra courir dans sa catégorie d'âge.

Les engagements devront parvenir à la Fédération avant le **30 septembre 2021**.

Seuls seront engagés ceux validés par le comité du coureur (**date et heure de l'envoi email, faisant foi**).

Les engagements sont à **2 €** pour les moustiques, poussins, pupilles et benjamins.

Aucun engagement venant des clubs ne sera accepté.

2. Matériel :

Le port du casque rigide est obligatoire sur le vélo.

Pour la sécurité des participants interdiction à toute caméra sur le vélo ou sur le concurrent.

Chaque concurrent ne devra posséder qu'un seul vélo. **Un bracelet sera posé sur le vélo à l'intérieur du Gymkhana** (le même vélo tout terrain avec la même plaque numérotée sera utilisé pour les deux épreuves par le même concurrent), **avec les mêmes roues et les mêmes pneus (pneu slick interdit)**.

Aucun changement sur le vélo n'est autorisé entre les deux épreuves.

Le changement de roues est autorisé au podium sur bris.

3. Prise des plaques :

La prise de plaques se fera individuellement ou collectivement sur présentation de la licence aux lieux et horaires indiqués dans le dossier préparatoire du Championnat.

Des tranches de numéros seront attribuées suivant les catégories ci-dessus.

4. Les départs :

Les catégories enfants de Moustiques à Benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques dans chaque catégorie.

Les départs devront être différés (en premier les garçons et en deuxième les filles).

Le temps doit être décalé en fonction des difficultés du parcours.

Pour des raisons de sécurité, les représentants Fédéraux peuvent décider de retarder une épreuve.

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral de VTT.

5. Respect environnement :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

6. Indicatif des longueurs des circuits :

| | |
|------------------------|--------------------------------------|
| MOUSTIQUES | 1000 mètres (5 à 8 minutes) |
| POUSSINS (e) s | 1450 mètres (8 à 12 minutes) |
| PUPILLES (G/F) | 1700 mètres (15 à 20 minutes) |
| BENJAMINS (e) s | 1950 mètres (20 à 30 minutes) |

7. Accident – Incident :

La chute ou l'incident mécanique réparable ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel, crevaison comprise ne permettant pas de poursuivre le parcours à vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourra donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent, sauf pour le Cross Country.

Le coureur qui abandonnerait une épreuve pour quelque raison que ce soit sera crédité automatiquement du maximum de fautes.

8. Épreuve d'Adresse Gymkhana :

La responsable de l'épreuve Gymkhana est : Sylvie CREUZENET

A) Principe :

Épreuve individuelle et non chronométrée. Seul le nombre de fautes sur les obstacles est pris en compte.

Le comité organisateur gère le Gymkhana avec un minimum de 4 ou 5 personnes par atelier. Les comités des coureurs désignent des commissaires pour comptabiliser les fautes des concurrents.

Obligation de faire le Gymkhana pour pouvoir participer au cross country.

A partir du départ le parcours doit être fluide, il n'est pas permis de mettre le pied à terre ni de s'arrêter entre chaque atelier et ceci jusqu'à l'arrivée (les deux roues doivent être continuellement au sol (trial interdit sur l'épreuve)).

Un juge officiel et un secrétaire du comité organisateur, ainsi que 3/6 commissaires de 3/6 comités différents, sont nommés par le collectif d'organisation lors de la réunion préparatoire. Le juge officiel indique aux 3/6 commissaires, avant l'épreuve, les fautes à comptabiliser.

Chaque concurrent se présente au départ de sa catégorie, en respectant l'ordre des plaques de cadre. Les horaires définitifs seront arrêtés en fonction du nombre d'engagés.

Le juge officiel donne le départ de chaque concurrent à tour de rôle.

Deux commissaires suivent chaque concurrent. Ils ne peuvent pas être du même comité que le concurrent. Les commissaires annoncent à l'arrivée le numéro de la plaque et le nombre de fautes.

En cas de désaccord entre les deux commissaires sur le nombre de fautes, le juge devra trancher. Le secrétaire note le nombre de fautes de chaque concurrent que lui indique le juge.

B) Barème des pénalités et exercices :

Voir feuille d'exercice Gymkhana
(On ne parle pas de points mais de fautes)

9. Cross Country :

Épreuve individuelle et chronométrée.

10. Classement :

Gymkhana : Classement avec fautes.

Cross-country : Le positionnement sur la ligne de départ se fera par lignes (à définir) selon le nombre de fautes durant le Gymkhana.

Zéro faute : 1^{ère} ligne, une faute : 2^{ème} ligne, deux fautes : 3^{ème} ligne etc...

11. Discipline :

Toute équipe engagée sera soumise au respect des règlements du Critérium National.

Toute manifestation intempesive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants sera sanctionnée.

Seul le responsable de la délégation sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

12. Réunion Préparatoire :

Seuls les responsables des comités ou de délégations sont invités.

13. Récompenses Fédérales :

- 1 maillot au premier du critérium de chaque catégorie d'âge G/F (marqué Critérium sans date et lieu).
- 1 médaille à chaque participant.
- Un prix d'équipe avec label Critérium National de la jeunesse par comité sera remis aux 3 premiers comités par addition des 7 meilleures places des coureurs du comité sur l'ensemble des épreuves du Critérium National.

14. Réclamation :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse ci-dessous.

Commission National des Activités Vélo de la FSGT
14/16, rue de Scandicci 93 508 Pantin Cedex

